

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1343

Rubrik: Oubliés...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Piège sur la toile

Un seul fournisseur, un seul produit. C'est le miracle Microsoft.

NOUS LE SAVONS, Bill Gates est l'homme le plus riche de la planète. Son entreprise, Microsoft, a une des plus fortes capitalisations boursières et nous sommes presque tous des utilisateurs quotidiens de ses produits griffés à la petite fenêtre multicolore. Dans le domaine banal du traitement de texte et de la bureautique, les logiciels de l'entreprise de Seattle sont en situation de quasi monopole.

Les Européens s'extasiaient devant Bill Gates et le recevoient comme un chef d'État. Or, dans son propre pays le ministère de la justice tente de venir à bout de sa situation. Un article retentissant diffusé sur la toile depuis le 20 mars démonte avec brio la mécanique Microsoft. La compréhension du phénomène est indispensable pour qui veut décrypter le monde d'aujourd'hui.

Coût dérisoire de la duplication

Microsoft prélève aujourd'hui une véritable taxe occulte sur le consommateur contraint d'acheter chez lui à des prix exorbitants. Il faut d'abord signaler une caractéristique majeure du logiciel: le coût de développement du produit est parfois très élevé et nécessite pendant une longue période la collaboration de nombreux spécialistes de haut niveau et donc fort chers. Par contre le coup de duplication est dérisoire. Il suffit de copier le logiciel sur un CD ou de le transmettre sur Internet. C'est là une différence fondamentale avec l'industrie de l'automobile, par exemple, où il existe un rapport entre le coût de production, les différentes marges que s'octroient les intermédiaires et le prix payé par le consommateur.

Dans le domaine du logiciel grand public, le prix n'a pas plus de rapport avec le marché que le coût du pain dans l'ex-Union Soviétique, mais le mécanisme est inverse: au lieu de le maintenir artificiellement bas, on le maintient aussi élevé que possible - tout spécialement en Europe. Le prix de la suite Office, comme on dit, soit l'ensemble des logiciels de bureautique de Microsoft est de 349\$ (480 francs) aux USA. Dans nos magasins, elle est

de 679 francs. Autrefois, les logiciels étaient accompagnés de volumineux manuels. Ceux-ci, tous les utilisateurs de l'informatique l'ont remarqué, sont en voie de disparition. C'est que le papier coûte cher et que l'édition d'un manuel est plus coûteuse que celle d'un CD. Résultat: Microsoft a mis en place une aide dite «en ligne» que l'on consulte à l'écran à condition d'être un utilisateur débrouillard - le néophyte devra aller s'acheter un manuel en librairie.

Pas de protection juridique contre les «bogues»

Le logiciel a une autre caractéristique. Il n'existe aucune clause légale vous protégeant contre une malfaçon. Les produits de Microsoft contiennent des erreurs, des «bogues» en langage informatique. Il en va d'ailleurs ainsi des programmes de tous les éditeurs. Vous pouvez attaquer un électricien en justice si votre appartement a brûlé à la suite d'une mauvaise isolation des circuits. Mais si vous perdez vos données à cause d'une erreur de logiciel, difficile à prouver si vous n'êtes pas un spécialiste, vous êtes impuissant. Microsoft à l'habitude de demander à ses utilisateurs de lui mentionner les bogues afin de les corriger dans les versions ultérieures du produit. Le plus curieux de l'affaire est que les consommateurs ont l'air de trouver ça tout à fait normal. En fait, juridiquement, on peut vous vendre à peu près n'importe quoi. La protection est quasi nulle.

Ajoutons que vous êtes obligés d'acheter les produits Microsoft. À l'achat d'un ordinateur, Windows est en effet généralement pré-installé. Il est déjà sur le disque dur de l'ordinateur. Son coût est noyé dans le prix d'achat de la machine et, mieux encore, l'on peut maintenant télécharger directement les logiciels via Internet. Le résultat est clair: le consommateur paie le logiciel et la transmission téléphonique. Les coûts de production et de distribution sont proches de zéro pour Microsoft et le bénéfice net est au maximum.

Vous allez demander pour quelle raison Microsoft est en situation de monopole. L'explication est purement commerciale et n'a rien à voir avec la

qualité du produit. Lorsque IBM voulut tailler des croupières à Apple et se lancer à son tour dans le marché des micro-ordinateurs, Big Blue choisit Bill Gates pour équiper ses engins. Le jeune homme sut transformer en quasi-standard ce qui n'était que le choix d'un constructeur, certes le plus gros. Il fut bien sûr aidé, et là il n'y est pour rien, par les constantes erreurs de stratégie de Apple dont la part de marché de ses Macintosh, seuls vrais concurrents, ne cessa de s'étioler.

Aujourd'hui, la situation du marché est désastreuse: un seul fournisseur, un seul produit, des surcoûts pour le consommateur et une entreprise qui, à travers son logiciel d'accès à Internet, est en mesure de contrôler toute la chaîne de transmission de l'information. Le monopole comme stade suprême du capitalisme et les gouvernements européens béats d'admiration face à une entreprise américaine qui pompe allégrement l'argent des Européens. Des solutions alternatives: on trouve d'autres logiciels sur Internet, mais difficile d'accès pour le néophyte, et surtout on compte sur le Ministère de la justice américain pour recréer les conditions d'une vraie concurrence. Mais qui s'intéresse à ce débat en Europe?

Roberto di Cosmo, *Piège dans le cyberespace*, adresse internet: mmedium.com/dossiers/piège.

Oubliés...

DÉBUT DU «Pater d'un Suisse vraiment libre» du temps de la République helvétique. Il est visible à l'exposition bâloise sur cette période de notre histoire:

«Guillaume Tell, qui est le fondateur de notre liberté, que ton nom soit sanctifié en Suisse, ta volonté soit faite chez nous, à présent comme du temps où tu terrassas les tyrans...»

Cette prière, ainsi qu'un «Credo» du même style, existent en français et en allemand. Ils sont conservés par les Archives du canton de Bâle.

cfp